

FRA

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR L'UE

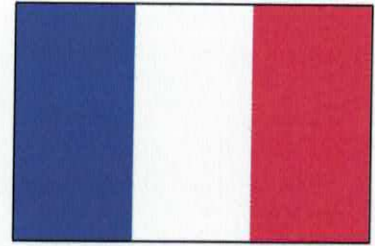
Vol. 3 (22nd of March 2020)

1. Équipement de protection individuelle : mitaines et gants JokaSafe avec surface granuleuse
2. Nom et adresse du fabricant : Jokasafe Oy, Pukkilantie 28, 62500 Evijärvi, Finlande
3. La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.
4. Objet de la déclaration : le gant JokaHold représenté sur la photo montre un exemple de produit JokaSafe avec une surface granuleuse. Ces produits sont fabriqués sous forme de mitaines et de gants, et peuvent aussi être équipés d'une doublure en fourrure synthétique.
5. L'objet de la déclaration décrite plus haut est conforme à l'Annexe II du Règlement (UE) 2016/425 harmonisant la législation européenne relative aux équipements de protection individuelle.
6. Références aux normes harmonisées concernées utilisées pour la déclaration de conformité : EN 420:2003+A1:2009, EN ISO 374-1:2016 Type A, EN 388:2016, EN 511:2006 et EN ISO 374-5:2016
7. Le Finnish Institute of Occupational Health, organisme notifié n° 0403, Topeliuksenkatu 41 B, 00250 Helsinki, Finlande, a procédé à l'examen de certification UE (Module B) et établi le Certificat n°18A0504XHS01.
8. L'équipement de protection individuelle est soumis à la procédure d'évaluation de conformité pour le Module D sous la supervision du Finnish Institute of Occupational Health, organisme notifié n° 0403.
9. Signature pour et au nom de l'entreprise Jokasafe Oy :



Evijärvi, 22nd of March 2020

Karoliina Sulkakoski, PDG




FRA

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR L'UE

Vol. 3 (22nd of March 2020)

1. Équipement de protection individuelle : mitaines et gants JokaSafe avec surface lisse
2. Nom et adresse du fabricant : Jokasafe Oy, Pukkilantie 28, 62500 Evijärvi, Finlande
3. La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.
4. Objet de la déclaration : le gant JokaOiler représenté sur la photo montre un exemple de produit JokaSafe avec une surface lisse. Ces produits sont fabriqués sous forme de mitaines et de gants, et peuvent aussi être équipés d'une doublure en fourrure synthétique.
5. L'objet de la déclaration décrite plus haut est conforme à l'Annexe II du Règlement (UE) 2016/425 harmonisant la législation européenne relative aux équipements de protection individuelle.
6. Références aux normes harmonisées concernées utilisées pour la déclaration de conformité : EN 420:2003+A1:2009, EN ISO 374-1:2016 Type A, EN 388:2016, EN 511:2006 et EN ISO 374-5:2016
7. Le Finnish Institute of Occupational Health, organisme notifié n° 0403, Topeliuksenkatu 41 B, 00250 Helsinki, Finlande, a procédé à l'examen de certification UE (Module B) et établi le Certificat n°18A0356MXS01.
8. L'équipement de protection individuelle est soumis à la procédure d'évaluation de conformité pour le Module D sous la supervision du Finnish Institute of Occupational Health, organisme notifié n° 0403.
9. Signature pour et au nom de l'entreprise Jokasafe Oy :




Evijärvi, 22nd of march 2020

Karoliina Sulkakoski, PDG